

Mise en place d'un système d'assurance indicielle pour couvrir les risques de sécheresse en Afrique de l'Ouest



1. Résumé exécutif

L'assurance indicielle est une solution innovante pour aider les populations agricoles à faire face aux risques climatiques tels que la sécheresse, en particulier en Afrique de l'Ouest, où la variabilité climatique impacte sévèrement la production agricole. L'assurance bétail indexée (IBLI) offre un mécanisme de protection financière basé sur des indices météorologiques ou satellitaires, qui déclenchent des paiements automatiques en cas de pertes importantes. Cette approche permet d'atténuer les risques liés aux catastrophes naturelles et de promouvoir la résilience et la stabilité économique des familles d'éleveurs. L'objectif de cette note de politique est d'identifier les enjeux, de proposer un cadre opérationnel et de définir les mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'assurance indicielle pour couvrir les risques de sécheresse en Afrique de l'Ouest.

2. Introduction

2.1. Contexte et justification

La sécheresse est largement reconnue comme l'un des risques les plus importants en Afrique subsaharienne, affectant directement la sécurité alimentaire et les revenus des populations rurales. En particulier, le secteur pastoral est très vulnérable aux risques climatiques dans cette région où les sécheresses intenses entraînent un déficit important de pâturages et une forte concurrence pour les ressources, avec des conséquences économiques, sociales et environnementales importantes. En raison des effets du changement climatique, les événements de sécheresse deviennent plus fréquents et plus graves. L'impact des sécheresses intenses entraîne la mort ou la vente du bétail dans des conditions extrêmes, enfermant les éleveurs dans un cycle de pauvreté.

Dans ce contexte, l'assurance indicielle représente une réponse pertinente pour offrir une couverture financière rapide et ciblée face à ces risques climatiques. L'intervention coordonnée en cas d'urgence climatique est un besoin prioritaire conformément aux ODD de l'Agenda 2030 et il est important de concevoir un mécanisme financier pour permettre une réponse rapide et financer l'achat coordonné d'aliments pour le bétail lorsque cette situation de crise se produit.

2.2. Objectifs de la note

L'objectif principal de la note est de proposer un régime d'assurance indexé pour couvrir les risques de sécheresse dans les régions du Sahel qui permettrait une réponse rapide et financerait les actions coordonnées par ARAA dans les situations d'urgence tout en respectant le principe de subsidiarité.

Les objectifs spécifiques de la note sont de :

- sensibiliser les parties prenantes sur les avantages de l'assurance indicielle pour la gestion des risques climatiques ;
- proposer un cadre politique pour la mise en œuvre de l'assurance indicielle en Afrique de l'Ouest, avec un focus sur les pays les plus vulnérables ;
- identifier les défis spécifiques à relever et les partenaires clés à impliquer.

3. Définition et principes de l'assurance indicielle

3.1. Définition

L'assurance indicielle est un produit d'assurance basé sur un indicateur climatique objectif (par exemple, les précipitations, la température, l'humidité du sol) plutôt que sur une évaluation individuelle des pertes réelles. En cas de conditions climatiques extrêmes, comme une sécheresse, les paiements sont déclenchés automatiquement lorsque l'indicateur dépasse un seuil prédéfini.

3.2. Caractéristiques de l'assurance indicielle

L'assurance indicielle se distingue par :

- **la rapidité des paiements** : les indemnités sont versées rapidement après la survenue d'un événement de sécheresse ;
- **un indicateur objectif** : utilisation de données climatiques (précipitations, température, humidité) collectées par des stations météorologiques ou des satellites ;
- **la précision et transparence** : moins de risques de fraude ou de contestation des pertes ;
- **l'accessibilité** : Les polices peuvent être adaptées aux petits producteurs et facilement souscrites via des plateformes numériques.

4. Contexte de la sécheresse et du secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest

4.1. Zone d'intervention

La région étudiée comprend trois pays du Sahel, à savoir le Niger, le Mali et le Burkina Faso. Cependant, compte tenu du caractère transfrontalier de la transhumance, la zone d'étude a été étendue à d'autres pays sahéliens qui jouent un rôle important dans la dynamique et les mouvements des pasteurs. Ce territoire de 2 914 554,9 km² comprend environ 80 % de prairies réparties dans 13 pays.

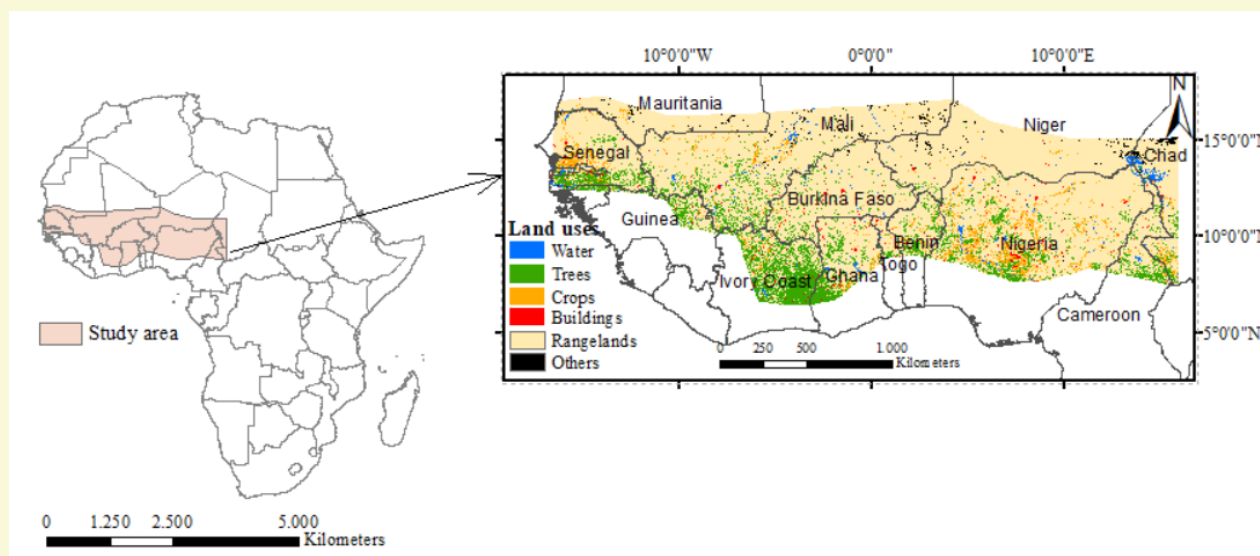


Figure 1. Carte de localisation du Sahel

4.2. Tendances de précipitation et des pâturages

L'analyse historique des précipitations révèle une tendance à la baisse de la fréquence et de l'intensité des sécheresses depuis 1985, après les terribles sécheresses dans le Sahel au cours des années précédentes. Le début de la période humide est retardé dans le sud. La fin de la période humide est plus tardive et plus hétérogène. La durée de la saison des pluies est plus courte au sud et implique moins de pâturage pour le bétail.

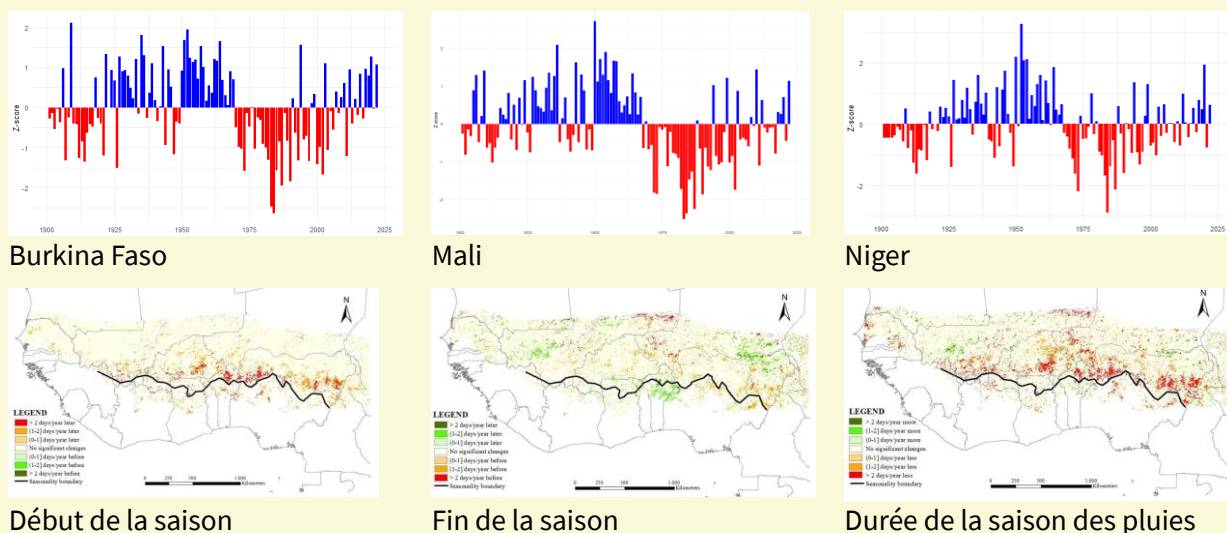


Figure 2. Variabilité et tendances des précipitations

En ce qui concerne la tendance du NDVI cumulé, on observe un verdissement dans les zones septentrionales, mais une tendance négative (réduction de la biomasse) dans le sud, où se trouvent les pâturages les plus productifs. Enfin, il est important d'examiner l'amplitude du NDVI, qui indique que les régions les plus appropriées pour l'assurance indiciaire se trouvent au centre et au sud du Sahel.

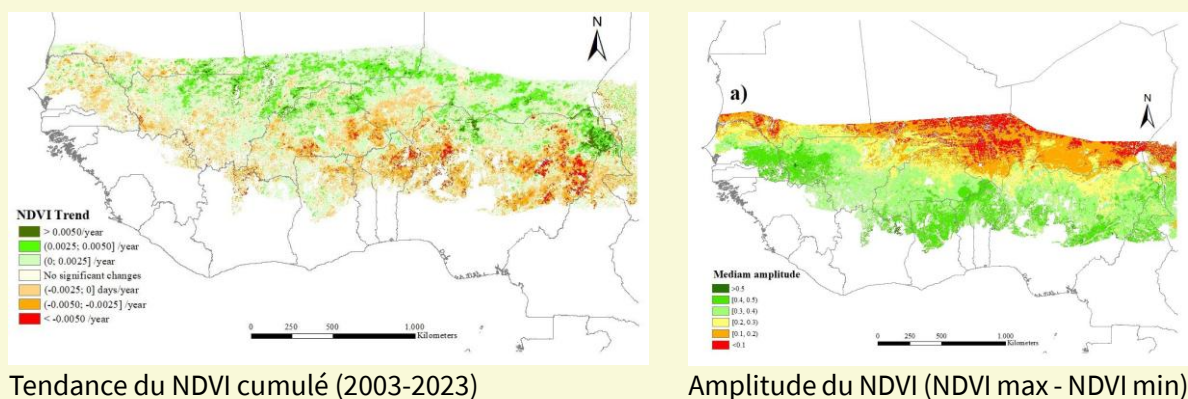


Figure 3. Tendance du NDVI

4.3. Tendances du secteur de l'élevage

L'analyse historique des tendances dans le secteur de l'élevage révèle une forte augmentation du nombre de têtes de bétail qui a été multiplié par plus de trois au cours de la dernière décennie. Cependant, le potentiel des pâturages a été réduit par l'expansion agricole, l'exploitation minière et l'urbanisation. Le changement climatique montre également un raccourcissement de la période humide. Pour analyser la durabilité du taux de chargement, un bilan a été établi en comparant les besoins des animaux au potentiel énergétique de la biomasse pastorale.

La répartition régionale du cheptel a été estimée. D'autre part, le potentiel énergétique de biomasse des pâturages a été estimé. En tenant compte des besoins des animaux, la capacité maximale durable du cheptel est estimée.

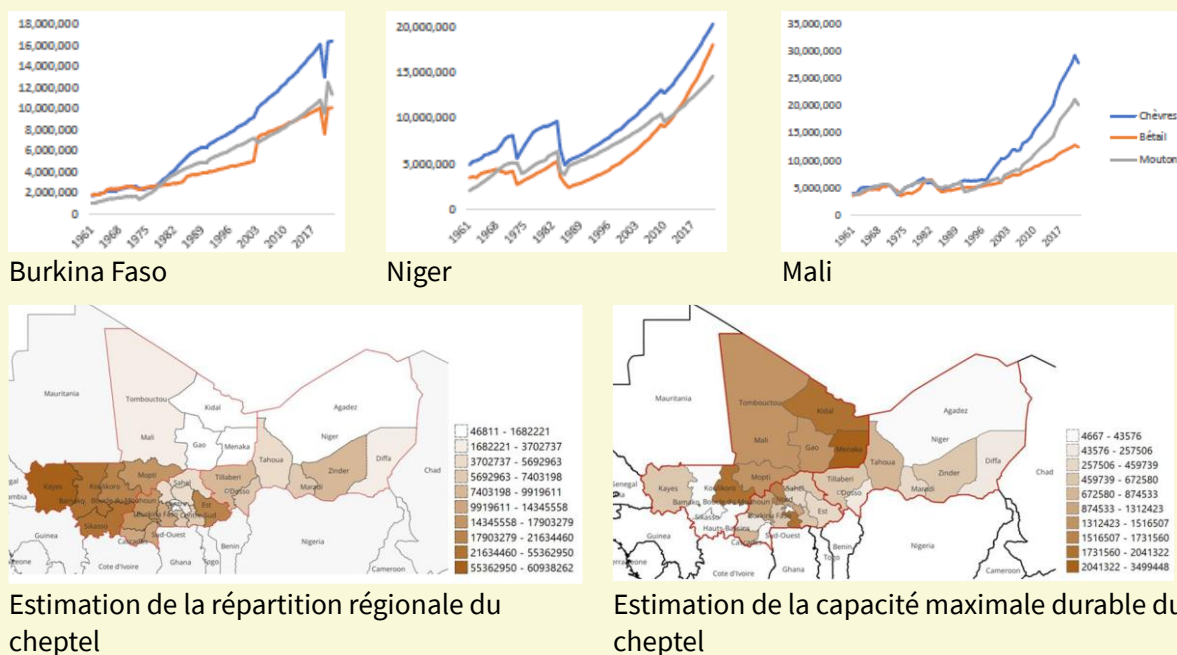


Figure 4. Évolution et répartition du cheptel

4.4. Analyse des marchés du bétail et des aliments du bétail

L'analyse des abattages montre une tendance générale parallèle à l'évolution du cheptel et un impact marqué de la sécheresse (2009 à 2012 sur la figure 5).

En période de sécheresse, les marchés se remplissent d'animaux de mauvaise qualité et les prix chutent (entre 20 et 50% en 2018 après la sécheresse de 2017). Les prix des aliments du bétail dépendent largement de la saison et de la localisation des marchés, étant plus élevés pendant les mois de la saison sèche et dans les zones périurbaines. Les informations et les données sont limitées et discontinues

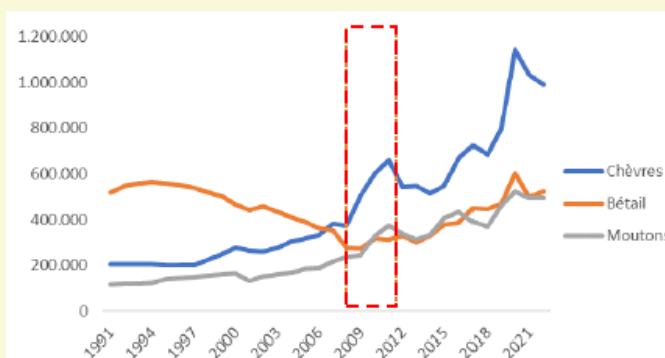


Figure 5. Croissance des abattages au Mali

4.5. Impact de la sécheresse sur les systèmes agropastoraux

La sécheresse peut avoir divers impacts sur l'agriculture, l'approvisionnement en eau, les zones rurales et la sécurité alimentaire.

- **Conséquences économiques** : réduction des rendements agricoles, pertes de bétail, diminution des revenus pour les familles rurales, augmentation des prix des denrées alimentaires et des coûts associés à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation, accroissement de la pauvreté.
- **Effets sur la sécurité alimentaire** : la sécheresse menace directement la production alimentaire, aggravant la malnutrition, la faim, l'insécurité alimentaire et les migrations forcées.

- **Vulnérabilité croissante** : en raison du changement climatique, les cycles de sécheresse deviennent plus irréguliers, ce qui rend les récoltes moins prévisibles, et les ressources en eau plus rares. Il en résulte une dépendance accrue à l'égard des importations, des conflits, des maladies.

5. Les avantages de l'assurance indicielle

L'assurance indicielle a plusieurs avantages dans la gestion des risques climatiques et la sécurité alimentaire :

- **Réduction des risques financiers** : elle permet de réduire la vulnérabilité des petits producteurs en offrant une couverture rapide contre les pertes dues à la sécheresse, ce qui leur permet de maintenir leurs activités agricoles même après un choc climatique majeur.
- **Accessibilité et inclusion** : contrairement aux assurances traditionnelles basées sur les pertes réelles, l'assurance indicielle ne nécessite pas une évaluation individuelle des dommages, ce qui la rend plus accessible aux petits producteurs et plus adaptée aux zones rurales où l'accès aux services financiers est limité.
- **Réponse rapide et transparente** : les paiements rapides basés sur des indicateurs objectifs permettent aux agriculteurs de bénéficier de la couverture dès qu'un seuil climatique est atteint, sans délai lié à des inspections sur le terrain. Cette transparence réduit les coûts administratifs et rend l'assurance plus attrayante.
- **Stabilisation des revenus agricoles** : elle aide à stabiliser les revenus des éleveurs et des producteurs agricoles, leur offrant ainsi une sécurité financière en période de crise, ce qui est crucial pour leur résilience à long terme.

6. Capacités institutionnelle et acteurs clés

La mise en œuvre de l'assurance bétail indexée (IBLI) au Niger, au Mali et au Burkina Faso est un outil innovant pour répondre aux défis climatiques et socioéconomiques auxquels sont confrontées les communautés pastorales de la région du Sahel. Elle nécessite un environnement institutionnel solide qui permette l'intégration de ce système dans les stratégies nationales de développement rural et de résilience climatique. La capacité institutionnelle de mise en œuvre de l'IBLI repose sur plusieurs piliers :

- **Infrastructure technique** : données de qualité sur le climat, les satellites et le bétail, avec des plates-formes numériques et des télécommunications pour une exploitation et une communication en temps réel. Les données sont essentielles pour concevoir des indices objectifs et fiables. Les systèmes de télécommunication et la connectivité mobile jouent également un rôle crucial en facilitant la communication avec les communautés bénéficiaires et la gestion efficace des paiements.
- **Infrastructure financière** : institutions locales (banques, microfinance, assurance) et partenariats public-privé pour fournir une assurance indexée et des subventions initiales qui est un mécanisme de financement innovant qui réduit les obstacles financiers pour les bénéficiaires et encourage l'adoption de l'assurance.
- **Formation technique** : se rapportant à la gestion des risques, à l'utilisation des données satellitaires, à l'éducation, à l'information des bénéficiaires et à la coordination entre les entités gouvernementales et les partenaires internationaux.
- **Législation** : environnement juridique et incitations pour : (i) intégrer l'IBLI dans les stratégies nationales de développement de l'élevage et de résilience climatique et ; (ii) encourager la participation des acteurs clés.

Les acteurs institutionnels à impliquer sont :

- **Gouvernements** : ils doivent soutenir le développement de l'assurance indicielle à travers des politiques publiques favorables, la création d'incitations fiscales et la mise en place de partenariats avec les assureurs.
- **Institutions financières et assureurs** : les compagnies d'assurance, les banques et les **fintechs** doivent collaborer pour fournir des produits d'assurance adaptés aux besoins des producteurs.

- **Organisations internationales et régionales** : la **CEDEAO**, l'**UEMOA**, la **Banque Mondiale**, l'**Union Européenne** et la **FAO** peuvent jouer un rôle dans la mobilisation de financements et le soutien technique.
- **ONG et associations agricoles** : elles peuvent participer à la sensibilisation et à la formation des agriculteurs sur les bénéfices de l'assurance indicielle.

7. Mise en œuvre et défis

L'IBLI doit être intégré dans le cadre de gestion des risques existant dans la région et doit permettre de prendre en compte les besoins spécifiques des éleveurs transhumants au-delà des frontières nationales afin de réduire leur vulnérabilité et d'accroître leur résilience face aux événements de sécheresse.

7.1. Stratégie de mise en œuvre

- **Pilotes régionaux** : lancer des programmes pilotes dans des zones fortement touchées par la sécheresse en collaboration avec les assureurs locaux et internationaux.
- **Collecte et analyse de données climatiques** : renforcer les capacités de collecte de données climatiques à travers des partenariats avec des services météorologiques nationaux et des entreprises spécialisées en technologie.
- **Sensibilisation et formation** : organiser des campagnes d'information pour expliquer les bénéfices de l'assurance indicielle aux producteurs et les former à l'utilisation des outils numériques.
- **Partenariats public-privé** : encourager la collaboration entre les gouvernements, les entreprises privées, les assureurs, et les bailleurs de fonds pour assurer la pérennité de l'initiative.

7.2. Cadre réglementaire et légal

- **Encadrement juridique** : les politiques doivent garantir que l'assurance indicielle soit clairement définie et régulée au niveau national, avec des **garanties de protection des consommateurs**, notamment en termes de transparence des données et d'indicateurs utilisés.
- **Régulation des assureurs** : mettre en place des mécanismes pour **superviser les assureurs**, s'assurer qu'ils respectent les normes éthiques et opérationnelles, et protéger les producteurs contre d'éventuelles dérives ou malversations.
- **Harmonisation régionale** : travailler avec les institutions régionales (CEDEAO, UEMOA) pour élaborer des **normes harmonisées** qui faciliteront la mise en œuvre de l'assurance indicielle à travers les pays de l'Afrique de l'Ouest.

7.3. Défis

La région est confrontée à des défis liés à une expérience limitée en matière d'assurance et à la fragmentation des données. Cependant, certains projets et études ont été lancés ces dernières années et peuvent servir de base au développement de l'assurance. Il est important de renforcer les capacités techniques, de promouvoir les partenariats public-privé et de mener des projets pilotes afin d'instaurer la confiance et d'évaluer l'efficacité de l'IBLI. Les défis peuvent se résumer en trois principaux points :

- **Accès limité aux données climatiques fiables** dans certaines régions reculées, ce qui pourrait nuire à la précision de l'indicateur de sécheresse.
- **Manque de culture de l'assurance** : les producteurs agricoles, en particulier les petits exploitants, peuvent ne pas être familiarisés avec les produits d'assurance et pourraient hésiter à y souscrire sans une explication détaillée des avantages.
- **Coûts et financement** : lien que l'assurance indicielle soit potentiellement plus abordable, le coût des primes pourrait encore être un frein pour certains producteurs, nécessitant des subventions ou des mécanismes de soutien financier.

8. Conclusion et recommandations

L'assurance indicielle présente une opportunité unique pour protéger les populations agricoles contre les risques de sécheresse en Afrique de l'Ouest, en offrant une couverture rapide et accessible. Elle représente une solution potentiellement transformative pour les producteurs agricoles, leur permettant de mieux gérer les risques climatiques liés à la sécheresse. Cependant, sa réussite dépendra de l'engagement des gouvernements, des institutions financières, et des partenaires internationaux.

Pour réussir la mise en œuvre de ce mécanisme, il faudra :

- **Renforcer l'infrastructure de collecte de données climatiques** pour garantir la précision et la fiabilité des indicateurs.
- **Mettre en place des subventions pour les primes d'assurance** afin d'encourager les petits producteurs à souscrire.
- **Lancer des projets pilotes** pour tester l'efficacité du produit dans des zones spécifiques avant une adoption à grande échelle.

CONTACTS

Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA)
4^{ème} et 5^{ème} Étages, Immeuble de la CRBC, Place de la
Réconciliation, Quartier Atchanté

01 BP 4817 Lomé 01, Togo



+228 22 21 40 03



araa@araa.org



<https://www.araa.org>



<https://ecowap.ecowas.int>



@araaraaf



@ARAA_CEDEAO

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union Européenne (UE) et de l'Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement (AECID). Son contenu relève de la seule responsabilité de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'UE et de l'AECID.